

# COMMUNE DE FOX AMPHOUX

## Département du Var

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX-AMPHOUX DU MARDI 28 OCTOBRE 2025 A LA MAIRIE

---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt huit octobre à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

-----

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;  
Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, M. PIGAGLIO Laurent,  
M. SCOZZARI Maurice, Mme BOURGUIGNON Monique, M. BOURGUIGNON Alain,  
conseillers municipaux.

Etaient absents : Mme DECROIX Céline, M. SIBILOT Eric, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme BOURGUIGNON Monique a été élue secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande le rajout de l'affaire suivante :

- Extension du lotissement communal « la Jeansarde 3ème tranche », prix de vente des lots

donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Marché de travaux relatif à l'extension du lotissement communal « la Jeansarde 3ème tranche - Rue du Cléou Fox-Amphoux », attribution du marché,
- Révision allégée n°2 du PLU de Fox-Amphoux et débattant sur les orientations générales du PADD,
- Vente à l'amiable de biens immobiliers communaux (parcelle D 887), modalités et prix de vente,
- Cession de la parcelle cadastrée section D 887 de 48a52ca, délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien,
- Fixation du tarif d'acquisition d'un caveau (reprise concession n°35 partie ancienne),
- Modification de la régie 12814 « produits divers »,
- Modification budgétaire n°01/2025 sur le budget communal 2025,
- Contrat d'approvisionnement en plaquettes forestières (renouvellement),
- mise en place de fonds de concours par la Communauté de Communes « Provence Verdon » au titre de l'année 2025,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rajout de l'affaire demandée, le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

**Extension du lotissement communal « la Jeansarde 3ème tranche », prix de vente des lots :** tenant compte des travaux de viabilisation portant sur 17 lots et de toutes les démarches s'y afférentes, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et afin d'optimiser au mieux ces ventes (faire venir de jeunes familles et enrichir la Commune), de confier à l'agence Easyimmo, la vente d'une partie des lots soit 8 lots et de fixer le prix à 85 E/m<sup>2</sup> net vendeur.

**Marché de travaux relatif à l'extension du lotissement communal « la Jeansarde 3ème tranche - Rue du Cléou Fox-Amphoux », attribution du marché :** le conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport d'analyses des offres suite à la réunion de la CAO du 10/10/2025 qui a porté son choix sur l'entreprise M&M TP pour un montant global HT de 550 000 E valide l'attribution dudit marché à l'entreprise M&M TP.

**Révision allégée n°2 du PLU de Fox-Amphoux et débattant sur les orientations générales du PADD :** la révision allégée n°2 portant essentiellement sur la suppression des espaces paysagers sur le Vieux Fox est validée à l'unanimité des membres présents.

**Vente à l'amiable de biens immobiliers communaux (parcelle D 887), modalités et prix de vente :** à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre à la vente la parcelle D 887 située en zone A et valide (délibération du 07/11/2024) le prix de vente au m<sup>2</sup> à 0.65 E/m<sup>2</sup> (nature terre). Il est également précisé qu'un acte administratif de vente d'un bien par la Commune sera rédigé pour cette vente.

**Cession de la parcelle cadastrée section D 887 de 48a52ca, délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien :** à l'unanimité, le conseil municipal valide la vente de la parcelle D 887 (zone A terre = 0.65 E/m<sup>2</sup>) en faveur de M. FIGUEIREDO DOS SANTOS Joào et autorise M. PALAZZOLI à signer l'acte administratif de vente d'un bien.

**Fixation du tarif d'acquisition d'un caveau (reprise concession n°35 partie ancienne) :** suite à la reprise du caveau n°35 (6 places) et des frais s'y rapportant, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, fixe le prix du caveau à 5 000 E auquel viendra s'ajouter les frais de concession de 1 500 E (délibération du 13/09/2021 concession trentenaire).

**Modification de la régie 12814 « produits divers » :** suite aux observations de la Perception de Brignoles, la régie 12814 doit être modifiée comme suit : la régie 12814 prendra en charge l'encaissement des photocopies, vente livre Fox, vide greniers, etc ; un compte de dépôt de fonds est ouvert auprès de la DDFIP du Var ; le montant maximum de l'encaisse à conserver est fixé à 800 E. A l'unanimité, le conseil municipal accepte les modifications ci-dessus mentionnées.

**Modification budgétaire n°01/2025 sur le budget communal 2025 :** à l'unanimité des

membres présents, la modification budgétaire est validée comme suit : déduire la somme de 21 853.03 E du chapitre 21 (article 2158) et l'affecter en partie au chapitre 041 (11 230.03 E) et au chapitre 20 (10 650 E).

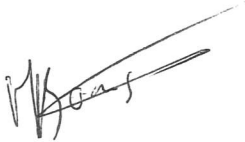
**Contrat d'approvisionnement en plaquettes forestières (renouvellement) :** à l'unanimité des membres présents, le contrat établi par la Sarl AFA ENERGIE BOIS est validé (132.30 E HT la tonne livrée).

**Mise en place de fonds de concours par la Communauté de Communes « Provence Verdon » au titre de l'année 2025 :** à l'unanimité, le conseil municipal valide la mise en place du fonds de concours au titre de l'année 2025, soit pour la Commune de Fox-Amphoux 24 000 E.

AFFAIRES DIVERSES : /

La séance est levée à 19h45

Le secrétaire,



le Maire,

